



## Syndicat d'Infirmiers Libéraux

11, Chemin d'En Paris - 81500 Saint-Lieux-Lès-Lavaur

Tél. : 06 76 30 84 78

E-mail : [contact@onsil.fr](mailto:contact@onsil.fr)

Monsieur Yannick Neuder  
ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins  
Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Thiron Gardais, le 29 septembre 2025

*Objet : accès aux soins, proposition de valorisation du rôle des infirmières et infirmiers libéraux.*

Monsieur le ministre,

Le ministère de la Santé est aussi celui de l'accès aux soins.

Monsieur Lecornu, Premier ministre, a proposé un délai d'accès aux soins de 30 minutes au maximum par la création supplémentaire de maisons de santé. Mesure coûteuse. Mesure éloignée des réalités.

Développer le champ d'action des infirmières libérales vous coûtera beaucoup, beaucoup moins cher.

En tant que présidente du syndicat d'infirmières libérales Onsil, je vous redis ce que nous répétons depuis des années à tous les responsables politiques : nous sommes plus de 100 000 professionnelles de santé, réparties sur tout le territoire, disponibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Nous assurons toute l'année la permanence des soins.

Notre valeur ajoutée ? Le déplacement à domicile, sans oublier la prise en charge au cabinet.

Et pourtant, nous oublions tous parfois l'évidence qui est sous nos yeux...

À l'heure du désert médical galopant, qui plonge la population dans une véritable détresse, il serait enfin temps de faire participer pleinement les infirmières libérales à l'offre de soins.

À condition qu'il en reste assez... Car aujourd'hui, les reconversions se multiplient, faute d'une rémunération gelée depuis plus de 15 ans. Résultat : Plus de 10 % d'infirmières libérale en moins depuis 2 ans.

Notre rôle propre, défini par l'article R.4311-3 du Code de la santé publique, fait de nous de véritables spécialistes : perte d'autonomie, éducation, prévention.

Ajoutons à cela notre expertise dans la prise en charge des plaies, parfaitement maîtrisée grâce à notre exercice quotidien. Bon nombre d'entre nous sont titulaires de diplômes universitaires en plaies et cicatrisation, ou de formations certifiantes. La profession entière a toujours compris l'importance de la formation continue.

[www.onsil.fr](http://www.onsil.fr)

Et malgré tout ça, notre métier reste bridé, faut-il encore une ordonnance pour un BSI, Bilan de Soins Infirmiers, alors que c'est un bilan diagnostique, d'évaluation et de suivi de la perte d'autonomie ? Faut-il continuer à envoyer aux urgences, déjà saturées, des patients avec une plaie récente juste pour obtenir une signature médicale ?

C'est absurde. Et c'est notre quotidien.

Les infirmières libérales attendent beaucoup du décret de la loi sur la profession infirmière et des arrêtés à venir. Cette loi doit reconnaître nos compétences élargies, notre diagnostic infirmier, notre savoir-faire en évaluation, en éducation et en orientation.

Elle doit nous armer efficacement pour lutter contre le désert sanitaire, véritable injustice sociale.

Mais si son esprit est édulcoré, alors nous serons encore désarmées, encore frustrées.

En ignorant ou en minimisant notre place dans la médecine de ville, vous occultez notre expertise dans un domaine régalié : la santé. Les citoyens, eux, savent parfaitement ce que nous faisons. Ils savent ce que nous apportons. À vous maintenant de prendre vos responsabilités.

Nos demandes sont claires :

- l'accès direct aux plaies de premier recours. Les pharmaciens l'ont obtenu. Nous devons l'obtenir ;
- la reconnaissance pleine et entière de notre rôle propre. Il n'a pas à être prescrit.

Pour être réellement efficiente, la consultation infirmière doit être ouverte à tous, en accès direct, toujours en coordination avec le médecin.

Or aujourd'hui, la nomenclature nie notre rôle propre, et nous enferme dans un rôle prescrit !

Depuis trop longtemps, cette aberration complique notre exercice et pénalise les patients. Il est temps d'y mettre fin.

Il est temps de reconnaître enfin les infirmières libérales comme des actrices de premier recours.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma très haute considération.

Diane Braccagni Desobeau,  
Présidente.

